

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/09/67

Date de convocation
20 septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024** à 18 Heures 00
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
24 septembre 2024

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 18

Votants : 19

Etaients présents :

Monsieur Alain CAYET

Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ

Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER -

Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -

Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Madame Micheline LAURENT

Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Christelle LEBAS

Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Yves RAOULT qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Monsieur Thierry IMBERT

Monsieur Hubert CHIVET

Madame Sandrine SERGEANT

MC

Secrétaire de séance :

Monsieur Guy BRAS

Objet : Location de salle de réunion espace Chanteclair

Monsieur le Maire expose

Les salles de réunion de Chanteclair sont mises en location à destination des différents partenaires depuis 1^{er} janvier 2016.

L'indemnité d'occupation était fixée à 70€ la journée complète, le paiement pouvant être effectué par tout moyen à la convenance de l'utilisateur.

L'utilisateur dispose des biens mobiliers sous réserve d'une demande préalable.

Une convention de mise à disposition est rédigée entre les parties concernées.

Elle comprend les conditions générales d'utilisation, les dispositions relatives à la sécurité et de responsabilités ainsi que les dispositions financières.

Un règlement de location et d'utilisation prévoit notamment la majoration du coût de la location en cas de dégradations au coût de la remise à neuf ou du remplacement et le respect des règles de sécurité.

Constatant depuis 2016 l'augmentation des fluides, la mise en place des connexions internet ainsi que des travaux d'entretien réalisés régulièrement dans le bâtiment,
Monsieur le Maire propose d'augmenter l'indemnité à hauteur de 100€ la journée.

Il est proposé :

- D'approuver l'augmentation du tarif de 70€ à 100€ la journée à compter du 1^{er} janvier 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de location et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 1^{er} octobre 2024
Le Maire,
Alain CAYET.

